

**Ville de Mably**  
**REGLEMENT du 33e Concours de Nouvelles Numériques 2025**

1. Sous l'égide de la Municipalité de Mably, est organisé un concours de nouvelles, réservé aux écrivains amateurs, dont le thème est :

○ **THEME :**

La nouvelle commence par

“Ce matin, un épais brouillard envahit la ville. On distingue à peine deux silhouettes sur le quai de la gare. On entend le train au loin. Il entre en gare. Il ne s'arrête pas.”

Ce concours est ouvert à tous les écrivains amateurs sans distinction d'âge.

Les membres du jury et les organisateurs ne sont pas admis à concourir.

2. Chaque participant peut envoyer jusqu'à 3 textes, en langue française. Les textes seront obligatoirement envoyés sous format traitement de textes (.doc ou .docx ou odt.) Le nom de fichier sera le titre de votre nouvelle et ne comportera pas le nom de l'auteur. L'organisateur s'engage à ne modifier aucun texte. Cependant, la présentation pourra être modifiée si elle ne correspond pas aux critères demandés.

3. Les textes comporteront :

- Le titre de l'œuvre sur la première page
- 15 000 signes (espaces compris) maximum.
- Police : Times New Roman, taille 12,
- interligne 1.5
- marges 2.5

Le nom de l'auteur, ne figurera pas sur le texte, ni aucun signe distinctif permettant de le reconnaître. Aucune illustration n'est autorisée.

- L'inscription au concours se fera en remplissant le formulaire en ligne sur <https://mably.icitoyen.fr/> avant le **1er décembre 2024, minuit.**

4. Ne seront pas acceptées les œuvres :

- D'écrivains professionnels
- Arrivées après la date limite
- Comportant le nom de l'auteur
- Ne respectant pas les modalités de présentations présentées en 3.

Les auteurs seront seuls responsables en cas d'accusation de plagiat ou d'emprunt.

5. Les organisateurs se réservent le droit de publication ou utilisation sous d'autres formes des nouvelles participantes sans contrepartie de droit d'auteur.

6. Le jury, présidé par un représentant de la municipalité (élus-services) ou un professionnel (auteur, libraire...) sera composé essentiellement de lecteurs accompagnés de quelques professionnels du monde culturel local, et sélectionnera les œuvres primées.  
Le jury est souverain et son jugement ne saura être remis en cause.
7. Prix du jury : La nouvelle gagnante sera publiée sur le site de la municipalité de Mably ainsi que sur la page Facebook du service culturel :

[www.ville-mably.fr](http://www.ville-mably.fr).

<https://www.facebook.com/Culture-Mably-110595267019209/>

Un prix régional est réservé aux concurrents issus de la Loire et de ses départements limitrophes : Allier, Puy de Dôme, Haute-Loire, Ardèche, Rhône, Saône et Loire, Isère. Celui-ci récompensera la nouvelle du meilleur candidat régional. Ce texte bénéficiera, au même titre que le prix du jury, d'une publication sur les mêmes sites.

Il n'y a pas de possibilité de cumul entre le prix du jury et le prix régional ; le meilleur classement sera retenu.

Dotation :

Le Prix du jury est doté d'une prime de 250 €

Le Prix régional est doté d'une prime de 250 €

Il n'y a pas de classement autre que les premiers prix dans chaque catégorie.

8. La participation à ce concours est gratuite. Elle implique l'acceptation du présent règlement.

**AVERTISSEMENT** : il est recommandé à chacun d'apporter un soin particulier à la facilité de lecture de son texte ; une présentation trop serrée, une orthographe et syntaxe trop déficientes peuvent influencer sur le jugement du jury.

Pour rappel :

○ **NOUVELLE** : composition appartenant au genre du roman mais qui s'en distingue par un texte plus court, par la simplicité du sujet et par la sobriété du style et de l'analyse psychologique ; et respectant une construction particulière intégrant « une chute ». Cette définition étant intégrée comme élément de jugement.